## Transport et stationnement des personnes à mobilité réduite



## **PAM 95**

PAM 95 fait partie du réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) mis en place par le STIF, la Région Île-de-France et les collectivités locales. Il apporte aux personnes à mobilité réduite, dans chaque département francilien, un service public de transport collectif à la demande et de porte à porte

PAM 95 fonctionne de 6h à minuit, tous les jours de l'année (sauf le 1er mai).

Plus d'informations au 0810 111 095 ou au 01 77 02 20 20 de 7h00 à 20h00

www.pam95.info

## **Stationnement**

Les places PMR sont des places aménagées pour faciliter le stationnement des Personnes à Mobilité Réduite.

Ces places sont réservées aux personnes titulaires de la Carte Européenne de Stationnement délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

En cas de non-respect, l'automobiliste s'expose à une amende de 135 euros.